



RÉPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE



LETTRE DE POLITIQUE SECTORIELLE DE L'ÉNERGIE 2017



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE

Immeuble des mines et de l'Énergie

Rond - point ex CCF - Boulevard Denis SASSOU NGUESSO

Place de la République

Mail : meh cab@yahoo.fr

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE



LETTRE DE POLITIQUE SECTORIELLE DE L'ÉNERGIE 2017



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE
Immeuble des mines et de l'Énergie
Rond - point ex CCF - Boulevard Denis SASSOU NGUESSO
Place de la République
Mail : meh cab@yahoo.fr

SOMMAIRE

CONTEXTE.....	3
I. Finalisation du cadre institutionnel et réglementaire.....	4
a. Cadre institutionnel.....	4
b. Cadre réglementaire.....	4
II. Réforme de l'opérateur historique.....	4
III. Promotion des énergies renouvelables et augmentation de l'offre énergétique... 5	
a. Promotion des énergies renouvelables.....	5
b. Augmentation de l'offre énergétique.....	5
b.1. Thermique gaz.....	5
b.2. Hydroélectricité.....	5
b.2.1. Nouveaux aménagements hydroélectriques.....	5
b.2.2. Réhabilitation des centrales de production.....	5
b.3. Promotion de l'énergie solaire.....	6
b.4. Développement de la biomasse.....	6
IV. Réhabilitation, renforcement et modernisation des infrastructures de transport et distribution.....	6
a. Lignes de transport.....	6
b. Postes de transformation.....	7
c. Distribution.....	7
c.1. A Pointe Noire.....	7
c.2. A Brazzaville.....	8
V. CONCLUSION.....	8
Annexe I.....	9
Annexe II.....	10
Annexe III.....	11
Annexe IV.....	12
Annexe V.....	13
Annexe VI.....	15

Le gouvernement de la République s'est engagé dans une stratégie de développement économique orientée vers la croissance et la lutte contre la pauvreté. En appui de cette stratégie, la politique énergétique vise l'amélioration des conditions d'accès à une énergie sûre, respectueuse de l'environnement et d'un prix abordable. Sa mise en œuvre doit soutenir la diversification de l'économie et stimuler la création des emplois.

Le 31 décembre 2010, le Gouvernement adoptait en Conseil des ministres le décret n° 2010-822 portant stratégie de développement des secteurs de l'énergie électrique, de l'eau et de l'assainissement, auquel était annexé une Lettre de Politique Sectorielle de l'Energie (LPSE 2010) qui fixait le cadre d'opérationnalisation des actions à exécuter ainsi que les résultats qui en étaient attendus, entre autres.

En 2017, Le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique actualise cette lettre suivant les orientations du Président de la République consignées dans son projet de société "la marche vers le développement", au regard des exigences posées par l'environnement socio-économique actuel et en tenant compte des engagements internationaux pris par notre pays. L'ultime objectif demeure la satisfaction des attentes légitimes des petits et des grands consommateurs de cette denrée essentielle au bien-être individuel et au développement des activités humaines matérielles et immatérielles, en milieu urbain et rural.

La Lettre de Politique Sectorielle de l'Energie 2017 (LPSE 2017) fournira les éléments utiles à l'élaboration des budgets programmes. Elle servira aussi de référence aux opérateurs ainsi qu'aux partenaires intéressés au secteur de l'énergie électrique congolais.

Le diagnostic (Cf. Annexe I, page 9) du secteur révèle, entre autres, que : (i) la demande d'électricité est sur une trajectoire de croissance relativement plus forte que celle de l'offre, (iii) la Société Nationale d'Electricité (SNE) évolue toujours en situation de quasi-monopole dans un environnement pourtant libéralisé par la loi depuis 2003, (iiii) la maintenance du patrimoine mis à la disposition de cette société est approximative, faisant encourir au pays le risque d'une perte soudaine de capacité (Cf. Annexe III, page 11), (iv) le mix énergétique est dominé par les énergies non-renouvelables, (v) le taux d'accès à l'électricité est faible et (vi) les consommateurs ne sont pas satisfaits de la qualité des prestations qui leur sont fournies.

S'inscrivant en tous points dans la continuité de celle qui l'a précédée, notamment du point de vue du diagnostic du secteur, la LPSE 2017 met un accent sur la poursuite des réformes engagées, notamment celles permettant la participation active du secteur privé au développement des infrastructures de production, de transport et de distribution de l'électricité. Elle précise les actions que le Gouvernement entend voir mises en œuvre pour augmenter la puissance installée d'électricité, moderniser les réseaux de distribution de l'électricité et accélérer l'électrification rurale.

- La politique énergétique se décline en quatre (4) axes prioritaires (Cf. Annexe VI, page 15) :
- I. Finalisation du cadre institutionnel et réglementaire ;
 - II. Réforme de l'opérateur historique ;
 - III. Promotion des énergies renouvelables et augmentation de l'offre énergétique ;
 - IV. Réhabilitation, renforcement et modernisation des infrastructures de transport et de distribution de l'électricité.

I. Finalisation du cadre institutionnel et réglementaire

a. Cadre institutionnel

Les capacités opérationnelles des outils institutionnels d'intervention seront renforcées afin d'améliorer leur rendement dans l'accomplissement de leurs missions. Il s'agit de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL), de l'Agence Nationale de l'Electrification Rurale (ANER) et du Fonds de Développement du Secteur de l'électricité (FDSEL).

Les comités de gestion seront installés, les règles de procédures élaborées et les dotations en ressources humaines seront optimisées.

b. Cadre réglementaire

La loi n° 14-2003 portant Code de l'électricité, qui a libéralisé le secteur, sera pleinement exploitée. Des textes d'application seront pris afin que les investisseurs privés tant nationaux qu'étrangers puissent opérer dans un environnement sécurisé, concurrentiel et compétitif. Il s'agit notamment :

- a) Du décret fixant les conditions d'exercice de la production indépendante d'électricité. Celui-ci donnera à tout opérateur qui le souhaite la possibilité de produire et de vendre de l'électricité soit à des gestionnaires de réseaux de distribution soit directement à des gros consommateurs ;
- b) Du décret fixant l'organisation de la production d'électricité par les personnes physiques ou morales pour leurs besoins propres à des fins personnelles ou industrielles ;
- c) Du décret relatif au contrôle de conformité des installations électriques intérieures en vue d'assurer la sécurité des usagers et de leurs biens ;
- d) Du décret fixant les principes de tarification dans le secteur de l'électricité. Celui-ci réglementera les tarifs du service public d'électricité sur toute l'étendue du territoire national dans le contexte nouveau d'un secteur entièrement libéralisé ;
- e) Du décret fixant les conditions d'exploitation des installations électriques dans les zones rurales ;
- f) Du décret fixant les modalités de gestion du service public de l'électricité.

II. Réforme de l'opérateur historique

Dans le cadre de l'amélioration des processus, des modèles de protocole d'accord, de contrat d'investissement, de contrat de délégation de service public, de contrat de partenariat public-privé seront élaborés, en tenant compte des meilleures pratiques dans le secteur. Ainsi, la conclusion des contrats se fera suivant les termes arrêtés par le Congo.

La réforme de l'opérateur historique, la Société Nationale d'Electricité, se poursuivra à l'effet de rendre performants les trois segments de l'entreprise (production, transport et distribution), d'améliorer la satisfaction des consommateurs, d'éliminer le quasi-déficit structurel, de rentabiliser les importants investissements réalisés par l'Etat et d'assurer la viabilité financière du secteur (Cf. Annexe IV, page 12). Autrement dit, la réforme de la SNE aura pour objectif d'améliorer la gouvernance et la performance du secteur, au travers d'une réorganisation structurelle compatible avec l'arrivée de plusieurs intervenants.

III. Promotion des énergies renouvelables et augmentation de l'offre énergétique

a. Promotion des énergies renouvelables

Au regard des engagements internationaux portant notamment sur la réduction des gaz à effet de serre, l'accent sera mis sur la promotion des énergies renouvelables, en encourageant l'entrée d'investisseurs privés dans les segments de l'hydroélectricité, du solaire photovoltaïque, de l'éolienne et de la biomasse. La part de ces énergies dans le bouquet énergétique devra être portée à au moins 50 % en 2030.

b. Augmentation de l'offre énergétique

b.1. thermique gaz

Compte tenu de la forte progression de la demande d'électricité et de la nécessité économique de valoriser le gaz congolais, l'augmentation des capacités à court et moyen terme se réalisera grâce aux centrales thermiques à gaz. Les producteurs indépendants seront encouragés à ajouter des capacités additionnelles.

Les réalisations d'études de faisabilité et d'impact environnemental associées devront précéder l'octroi de tout agrément.

b.2. Hydroélectricité

b.2.1. Construction de nouveaux aménagements hydroélectriques

Conformément au schéma directeur de la production, les sites identifiés pourraient apporter à moyen terme une puissance additionnelle totale de près de 1700 MW d'origine hydraulique :

- Sounda, dans le Kouilou, avec une puissance estimée à 800 MW ;
- Chollet, sur la rivière Dja, à la frontière du Congo et du Cameroun, avec une puissance estimée à 600 MW ;
- Mourala, sur la Louessé, affluent du fleuve Niari, avec une puissance estimée à 70 MW ;
- Ngokéti, sur la rivière Dzidié dans les Plateaux avec une puissance estimée à 24 MW ;
- Ibeaga, site situé sur la rivière de même nom dans la Likouala avec une puissance estimée à 24 MW ;
- Mutaba, site situé sur la rivière de même nom dans la Likouala avec une puissance estimée à 18 MW ;
- Mbama, sur la rivière Kouyou dans la Cuvette avec une puissance estimée à 8,4 MW ;
- Kouembali, sur la rivière Lefini en amont du barrage d'Imboulou, avec une puissance estimée à 150 MW.

b.2.2. Réhabilitation des centrales de production

L'amélioration de l'offre énergétique se fera également à travers la réhabilitation des capacités de production des centrales existantes notamment :

- la révision générale de la centrale d'Imboulou ;
- la révision générale de la centrale de moukouloulou, ainsi que le dragage de la retenue pour restaurer la capacité de la digue ;
- la réhabilitation et l'augmentation de la puissance installée de la centrale du Djoué.

b.3. promotion de l'énergie solaire

D'autres sites pourraient recevoir des micros barrages, des hydroliennes ou toutes autres technologies éprouvées de production d'énergie hydroélectrique.

b.4. développement de la biomasse

Des investisseurs seront recherchés pour la production de l'électricité à partir des matières organiques d'origine végétale ou animale (déchets ménagers et sciure de bois, entre autres).

Il s'agit aussi d'encourager les initiatives publiques ou privées de densification de la biomasse par compression mécanique des résidus, afin d'être utilisés dans des foyers améliorés pour la cuisson des aliments, contribuant ainsi à la lutte contre la déforestation et le réchauffement climatique.

IV. Réhabilitation, renforcement et modernisation des infrastructures de transport et de distribution d'électricité

L'augmentation des capacités de production doit s'accompagner de celle d'évacuation de l'électricité vers les points de consommation.

Les actions préconisées visent la finalisation du boulevard énergétique.

Il s'agira en particulier :

- d'améliorer la capacité de transit de la ligne de transport THT Brazzaville-Pointe-Noire en installant des compensateurs ;
- de mettre en œuvre les schémas directeurs de distribution de Brazzaville et de Pointe-Noire ;
- de réhabiliter, de renforcer et de moderniser les réseaux de distribution d'électricité des autres centres urbains ;
- d'étendre et de mailler le réseau de transport.

a. Lignes de transport

Le schéma directeur de transport préconise :

- l'interconnexion du réseau de la République du Congo avant l'horizon 2033 en différents points avec les réseaux voisins eux-mêmes interconnectés ;
- la modélisation du réseau de transport.

- En outre, il est également envisagé de construire :
- La ligne THT à double terme Brazzaville - Pointe - Noire pour améliorer la capacité de transit entre ces deux villes ;
 - Les lignes de transport THT associées aux centrales de Sounda et de Chollet pour évacuer l'énergie produite vers les zones de consommation ;
 - La ligne à très haute tension Makoua - Liouesso pour poursuivre la réalisation du boulevard énergétique ;
 - La ligne Loudima - Makabana - Mossendjo ;
 - La réhabilitation de la ligne 110 kV Moukouloulou - Mindouli de 94 km ;

- Réalisation de la ligne 110 kV Boundji - Ewo ;
- Réalisation de la ligne 110 kV Oyo - Ewo ;
- Réalisation de la ligne 110 kV Oyo - Mossaka ;
- Réalisation de la ligne Liouesso - Ngombé.

b. Postes de transformation

Conformément au schéma directeur de transport, la capacité de transformation sera renforcée. A cet égard, il est préconisé les actions suivantes :

- Création du poste 220 kV de Maloukou par entrée en coupure sur la ligne 220 kV Ngo Djiri ;
- Création du poste 110 kV de Mfouati raccordé en antenne sur Bouenza 2 ;
- Création du poste 110 kV de Dangoté par entrée en coupure sur la ligne 110 kV Bouenza 2 - Moukoulou ;
- La création, en vue du raccordement de la centrale de Chollet, de deux postes intermédiaires pour des contraintes de profil de tension et de mise sous tension des ouvrages de la ligne Chollet-Brazzaville d'environ 730 km ou prolongement de l'artère 220 kV jusqu'à Chollet, par la construction d'une ligne Makoua-Chollet ;
- La réalisation du passage en 220 kV des postes d'Owando et de Makoua, et le remplacement des transformateurs actuels 110/30 kV de ces postes par des transformateurs 220/30 kV, et exploitation en 220 kV de la ligne Oyo-Owando d'une longueur de 97 km.

c. Distribution

Dans la mise en œuvre du schéma directeur, les réseaux de distribution doivent être améliorés, en particulier à Brazzaville et à Pointe Noire. Ces deux villes connaissent une forte expansion et une augmentation de la consommation de l'électricité.

Il est préconisé à cet effet les actions suivantes :

C.1. A Pointe-Noire

- Répondre aux demandes des ménages et de la Zone Economique Spéciale ;
- Création de nouveaux postes THT/MT : CT1 (qui est actuellement un poste de répartition 20 kV), CEC, ZES, Pointe Noire EST et Pointe Noire Nord pour le futur port minéralier et les usines des miniers.
- Réalisation à court et moyen terme des extensions de 5 à 25 km par an pour alimenter les zones habitées et pas ou peu alimentées ;
- Pose de 839 km de câble sur 570 km de tranchée dont 296 km de câble à poser pour des restructurations liées aux arrivées des postes sources et 542 km à poser en alimentation des zones d'extension du réseau.

Amélioration des plans de tension et de la qualité de service

- Adoption de la tension 220 kV pour tous les nouveaux postes sources ;
- Suppression de la tension 30 kV ;
- Réduction à court terme, les pertes joules à 1,8% par an malgré l'augmentation de la puissance installée ;
- Réduction de 15 à 30 min du temps moyen de coupure annuelle d'électricité par client ;
- Automatisation des réseaux MT et intégration de 200 cellules motorisées à l'horizon 2020 ;
- Atteinte d'un niveau de sécurisation par le réseau MT d'environ 90%.

C.2. A Brazzaville

- Réduction des pertes commerciales
 - Pose et amélioration du comptage
 - Suppression de la facturation au forfait, et réduction des pertes commerciales.
- Les postes sources (ou d'injection) pour la ville de Pointe-Noire
- Les postes existants : MGK1, MGK2, NGOYO ;
 - les nouveaux postes à créer CT1, CEC, ZES et EST.

- Restructuration, renforcement et extension des réseaux de distribution pour répondre à l'augmentation de la demande ;
- Création des nouveaux postes Maloukou et zone Nord ;
- Réalisation à court et moyen terme des extensions de 12 km par an pour le renforcement et l'alimentation des zones habitées mais pas ou peu alimentées ;
- Pose de 283 km de câble pour des restructurations liées aux arrivées des postes sources et à l'accompagnement de la croissance du réseau ;
- Pose de 495 km de câble et à l'alimentation de la zone industrielle de Maloukou ;
- Extension à terme et pose d'un troisième transformateur au poste A.

Amélioration des plans de tension et de la qualité de service :

- Adoption de la tension 110 kV de distribution dans la ville de Brazzaville ;
- Amélioration du taux de charge des postes sources entre 30 % et 70 % maximum ;
- Augmentation de la capacité des câbles à supporter des charges supplémentaires de 20 % à 25 % et 15 % à 20 % tout en restant dans la limite économique ;
- Réduction de 15 à 30 min du temps moyen de coupure annuelle d'électricité par client ;
- Automatisation des réseaux MT et intégration de 200 cellules motorisées à l'horizon 2020 ;
- atteindre un niveau de sécurisation par le réseau MT d'environ 90%.

Réduction des pertes commerciales :

- Pose et amélioration du comptage ;
 - Suppression de la facturation au forfait, et réduction des pertes commerciales.
- Les postes sources (ou d'injection) retenus pour la ville de Brazzaville.
- Les postes sources retenus à horizon des études 2035 sont :
 - En 220 kV : Tsiéampo, Djiri, Mbouno et le nouveau poste à créer Nord ;
 - En 110 kV : Postes A, B et C.

V. CONCLUSION

Pour faire face à la probable forte hausse à venir de la demande d'électricité, les investisseurs privés seront encouragés à participer à tous les segments d'activités du secteur, à savoir la production, le transport, la distribution et la commercialisation. Le Gouvernement mettra tout en œuvre afin de rendre incitatif à cette fin l'environnement réglementaire découlant de la loi portant Code de l'électricité.

ANNEXE I : DIAGNOSTIC FORCE, FAIBLESSE OPPORTUNITES, MENACES

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Potentiel hydroélectrique élevé (+ de 14.000 MW) Potentiel gazier important Potentiel biomasse Volonté politique d'investir dans le secteur Réforme du secteur engagée par l'Etat	Structure radiale du réseau de transport Vétusté des équipements du réseau de distribution Absence de schéma directeur de l'électrification rurale Modèle organisationnel et économique inefficace de l'opérateur Absence d'un contrat de délégation Absence d'un contrat de performance entre l'Etat, actionnaire unique, et l'opérateur historique (SNE) Absence d'une maintenance prévisionnelle des équipements (centrales) Léthargie administrative dans la prise des textes organiques aux différentes lois adoptées depuis 2003 Faible taux d'accès à l'électricité tant en milieu urbain que rural	Développement des partenariats publics-privés Demande énergétique diversifiée et croissante Libéralisation du secteur de l'électricité Baisse de la productivité et du rendement des centrales	Hausse du coût d'accès à l'électricité Dégradation de la qualité du service fourni à la clientèle

ANNEXE II : OBJECTIFS

N°	Objectifs stratégiques	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Cible 2016
01	Approvisionner le pays en électricité en quantité et qualité suffisantes et à des coûts accessibles pour tous.	Renforcer les capacités de production de transport et de distribution d'énergie électrique	Atteindre un taux de desserte de 90% en milieu urbain en 2015	1 765 700 MWh (énergie produite), 1 500 000 MWh (énergie fournie), 1 300 000 MWh (énergie vendue)
02	Répondre à la demande des projets d'industriels du pays (mines, fonderie, ZES)	Renforcer les capacités de production et de transport de l'électricité du pays	Atteindre un taux de desserte de 50% en milieu rural d'ici à 2021	Les populations rurales ont accès à l'électricité de façon permanente
03	Contribuer à la réalisation du boulevard énergétique national et sous régional	Promouvoir l'intégration sous régional à partir du réseau national	Fournir l'électricité aux principales zones d'exploitation minière et des zones d'industrialisation	Au moins 50% des zones d'exploitation industrielle sont couvertes
04	Améliorer la gouvernance du secteur électricité	Renforcer les capacités managériales des secteurs	Réaliser l'interconnexion des réseaux électriques nationaux et sous régionaux	Interconnexion des différents points de production de l'électricité
			• Acheter la réforme sectorielle • Adopter un schéma directeur national des secteurs • Doter le pays d'un cadre de gouvernance favorable au partenariat public-privé	• Au moins 80% du personnel d'exécution et d'encadrement formé ou recyclé • Le schéma directeur est adopté • Le partenariat public-privé est favorable

ANNEXE III : PARC DE PRODUCTION

Hydroélectrique				
Centrale	Puissance MW	Mise en service	Production moyenne de MW en 2016	Etat actuel
Djoué	15	1953	0	Travaux de réhabilitation et d'extension de 15 MW à 19 MW en cours
Moukouloulou	74	1978	56	Ensablement de la retenue et dégradation très avancée de ses équipements qui accumulent plus de 40 000 heures de marche après sa dernière révision générale qui remonte à 2007. (* Révision prévue tous les quatre (4) ans)
Imboulou	120	2010	80	Problèmes récurrents de perforation des serpentins des pivots et des aéroréfrigérants des groupes, etc. La révision générale de cette centrale est attendue.
Liouesso	19,2	2016	4	Fonctionnement en ilotage et alimentation des localités de Ouessou et Mokéko.
Thermique				
Ouessou (diesel)	4,5	2014	4,5	Centrale de secours. Etat satisfaisant
Oyo (diesel)	4	2007	2,6	Centrale de secours, un groupe en arrêt
CTB (fuel et gasoil)	32,5	2007	15	Centrale de secours et d'appoint, 8 groupes sur 10 disponibles
Djéno (gaz)	50	2002	0	Hors service
CEC (gaz)	300	2012	300	Centrale en service (RAS)
Solaire				
Les localités de Kibangou, Londéla-Kayes, Moundoundou-sud et Moundoundou-nord dans le département du Niari sont dotées de panneaux solaires photovoltaïques pour l'alimentation des services sociaux de base (éclairage public, point d'eau, administration, centres de santé, etc.).				
Biomasse				
Les réseaux électriques des localités de Pokola et Ngombé dans le département de la Sangha, exploités par les entreprises privées telles que la Congolaise Industrielle du Bois (CIB) et l'Industrie Forestière du Bois de Ouessou (IFO) sont alimentés par des turbines utilisant comme combustible la sciure de bois. La Société Agricole de Raffinage Industrielle de Sucre (SARIS) utilise la bagasse pour le fonctionnement de sa centrale.				

11

ANNEXE IV : INVESTISSEMENTS PUBLICS

Financement en cours	Durée	Montant	Activités
Banque Mondiale	2017-2021	150 millions d'USD (Prêt) soit 150 millions X 0,77211 = 115 816 500 € équivalant à 115 815 500 x 655 = 75 859 152 500 FCFA	Transport, Distribution, Commercialisation
AFD	2016-2020	5 millions d'Euros (C2D) soit 3 275 000 000 FCFA 75 millions d'Euros (Prêt souverain) soit 49 125 000 000 FCFA	Transport, Distribution, Commercial, Gestion, Finances, Développement des capacités et formation professionnelle
Total (FCFA)		128 259 152 500	

ANNEXE V : RESEAU DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION

Niveau de tension	Longueur totale estimée	Nombre de postes	Description	Etat actuel
THT/HT	1600 Km env.	20	Situé autrefois dans la partie sud, le réseau de transport s'étend aujourd'hui jusque dans la partie septentrionale avec la construction des lignes attenantes à la centrale hydroélectrique d'Imboulou. Ce réseau est alimenté par les centrales hydroélectriques de Moukoulou, d'Imboulou et du Djoué actuellement en réhabilitation, les centrales à gaz de Djéno (CED) et de Côte Matève (CEC) ainsi que la centrale hydroélectrique d'Inga en République Démocratique du Congo à travers une ligne 220 kV de 14 km, interconnectée au poste de Mbouono. A la suite des actes de vandalisme sur la ligne Moukoulou-Mindouli, le réseau national a été exploité en deux îlots séparés. Suite à la réalisation du projet RIT, ces deux îlots ont été synchronisés le 30 Novembre 2011, permettant ainsi, en décembre de la même année, l'exploitation en régime interconnecté de l'ensemble du réseau national. Sa configuration radiale est l'une des faiblesses de ce réseau. Il a également été construit un Centre National de Dispatching (CND) à Djiri pour la conduite centralisée et informatisée du système électrique national.	Les équipements principaux (disjoncteurs, transformateurs) du réseau Bouenza/Niari/Kouilou sont dans un état de dégradation avancée du fait de l'absence d'entretien régulier et de qualité. Les postes sources sont saturés La ligne 220 KV Brazzaville - Pointe - Noire, réhabilitée pendant le projet RIT voit les paramètres se dégrader lorsque la puissance de transit dépasse 100 MW. Les équipements principaux (disjoncteurs, transformateurs, cellules MT) des postes de Mbouono et Tsiélambo qui ont subi les affres des guerres récurrentes ne présentent plus de sécurité d'exploitation. L'augmentation de la capacité de transformation de ces deux postes est envisagée.

MT/BT	6445 Km MT=2268 BT=4177	1340	Réseau MT : en souterrain principalement dans les grandes villes Pointe - Noire et Brazzaville et exclusivement en aérien dans les autres localités. Réseau BT : l'ossature principale est en câble préassemblé 3x70 mm² et 3x35 mm² sur des supports bois et métalliques.	Réseau MT saturé dans les grandes villes avec des goulots d'étranglement par endroits dans les artères. Réseau BT très vétuste dans la plupart des localités avec beaucoup d'épissures qui constituent des points faibles. (détérioration de la qualité du produit distribué). La majorité des postes, ainsi que les câbles d'alimentation fonctionnent en permanence dans un régime de surcharge.
-------	--	------	--	---

ANNEXE VI : PLAN D'ACTIONS

AXES PRIORITAIRES	DESCRIPTIF	TYPES DE MESURE	RESULTATS ATTENDUS	DELAI	INSTITUTION RESPONSABLE	OBSERVATIONS
<u>Axe prioritaire n° 1</u>	• Elaboration des documents standards des protocoles d'accord et contrats d'investissement	Création d'une norme nationale en matière de protocoles d'accord et de contrats d'investissement	Adoption des modèles types de documents	2017	MEH	
	• Textes d'application du Code de l'électricité	• Adoption et application des textes organiques	Mise en place effective du cadre institutionnel et réglementaire du secteur	2017	MEH	
	• Mise en place des organes de gestion des agences et fonds	Prise des décrets	Comités de direction opérationnels	2018	MEH	
	Finalisation du cadre institutionnel et réglementaire	Recrutement d'un cabinet conseil (PEEDU)	Inventaire du patrimoine disponible	2017	MEH	
<u>Axe prioritaire n° 2</u>	• Audit du patrimoine du secteur énergétique	Recrutement d'un cabinet conseil (MEH / SNE)	Rapport d'audit disponible	2017	MEH	
	• Audit du directoire de la SNE	• Prise des textes d'application du code de l'électricité	• Textes d'application disponible			
	• Application du code de l'électricité	• Promotion de l'investissement direct étranger et local dans la production, transport, distribution et commercialisation	• Diversification des sources de production			
	• Restructuration de la SNE	• Identification d'un nouveau modèle de gouvernance de la SNE	• Amélioration des performances du secteur	2018	MEH	
Réforme du secteur de l'électricité			• Amélioration du service public de l'électricité			

15

<u>Axe prioritaire n° 3</u>	Promotion des énergies renouvelables et augmentation de l'offre énergétique					
	• Révision des prévisions de la demande en fonction du futur PND	• Mise à jour des données du PND	Approbation des schémas directeurs par le Gouvernement	2017	MEH	
	• Extension CEC	• Exploitation et mise en œuvre des schémas directeurs P, T & D	Extension réalisée	2019	MEH / CEC	
	• Réhabilitation et extension Djéno	• Etude et réalisation des travaux	• Travaux réalisées			
		• Réalisation des études de faisabilité et mobilisation des fonds	• Reprise de la production de Djéno	2017	MEH	
	• Réhabilitation et extension Djoué	Mobilisation du financement et reprise des travaux	• Finalisation des travaux	2018	DGGT	
			• Reprise de la production de Djoué			
	• Accélération du démarrage du projet Sounda	Réalisation des études et choix de la variante optimale	Avant-projet détaillé réalisé	2020	DGGT	
	• Finalisation du "closing financier" du projet Mourala	Mobilisation du financement	Exécution des travaux et mise en production de Mourala	2018	MEH	
	• Action interministérielle pour un programme de maîtrise et d'économie de l'énergie (mise en place d'un Comité National)	Mise en place du comité interministériel	Efficacité énergétique	2018	MEH	

16

Axe prioritaire n° 4 Régénération, renforcement et modernisation des infrastructures de production, transport, distribution et vente d'électricité	• Adoption des schémas directeurs de production, de transport et de distribution	• Maintien de l'équilibre entre la demande et l'offre énergétique • Optimisation du système électrique	• Qualité de service d'électricité	2017	MEH	
	• Réhabilitation des centrales hydroélectriques existantes	• Restauration des capacités de production • Amélioration de la production	• Rendement des centrales	2018	MEH	
	• Construction de nouvelles centrales électriques	• Augmentation de l'offre de production d'électricité	• Taux de satisfaction de la demande en énergie électrique	2021	MEH	
	• Régénération, le renforcement et la modernisation des réseaux de distribution d'électricité de Brazzaville, de Pointe Noire et d'autres centres urbains	• Amélioration du transit et du taux de desserte d'électricité • Fiabilisation des réseaux de distribution	• Taux d'accès à l'électricité	2021	MEH	
	• Extension des réseaux de transport	• Réalisation du boulevard énergétique	• Taux de couverture nationale en électricité	2021	MEH	
	• Amélioration des ventes d'électricité	• Modernisation des processus de vente	• Niveau des pertes commerciales	2018	SNE	